C.R.I.C. N° 51 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 63 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

Commission de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications

Mercredi 14 décembre 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 3

Interpellations 3

Interpellation de M. Cheron à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'avenir de l'incubateur numérique wallon»
Interpellation de M. Kubla à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'état d'avancement de l'incubateur numérique wallon»

Orateurs : M. le Président, M. Cheron, M. Kubla, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 3

Questions orales 10

Question orale de M. Stoffels à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «les connexions des ZAE prioritaires au réseau des fibres optiques»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 10

Interpellation (Suite) 11

Interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 11

Question orale (Suite) 15

Question orale de M. Senesael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les aides à la promotion de l'emploi»

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 15

Interpellation (Suite) 16

Interpellation de M. Fontaine à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les performances du Forem Formation»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, Mme Arena, Ministre de la Formation 16

Questions orales (Suite) 19

Question orale de Mme Lissens à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les problématiques d'analphabétisme rencontrés en Wallonie»

Orateurs : M. le Président, Mme Lissens, Mme Arena, Ministre de la Formation .. 19

Question orale de Mme Lissens à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «le diplôme accordé par l'IFAPME»

Orateurs : M. le Président, Mme Lissens, Mme Arena, Ministre de la Formation .. 21

Liste des abréviations courantes 24

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, Président.

La séance est ouverte à 11 heures 07 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. CHERON À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «L'AVENIR DE L'INCUBATEUR NUMÉRIQUE WALLON»

INTERPELLATION DE M. KUBLA À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INCUBATEUR NUMÉRIQUE WALLON»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Cheron à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'avenir de l'incubateur numérique wallon» et l'interpellation de M. Kubla à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'état d'avancement de l'incubateur numérique wallon».

La parole est à M. Cheron pour développer son interpellation.

M. Cheron (Écolo). – Depuis son lancement en 2004, le projet d'incubateur numérique wallon tente de développer une activité de pointe dans le domaine du numérique autour de quatre pôles : l'accueil de nouvelles entreprises de pointe, la veille technologique, une vitrine technologique multimédia et l'archivage numérique en tant que tel, dans le domaine de l'audiovisuel et du médical.

Je dis bien «tente», car il faut reconnaître que la tâche n'est pas aisée. On peut pointer deux grands obstacles :

– si le projet d'archivage numérique est reconnu comme innovant – et on parle bien ici d'innovation – et répondant à un réel besoin par les entreprises de l'audiovisuel, chez nous et à l'étranger ; et si certains projets semblent se mettre en place avec des entreprises wallonnes de pointe, le premier obstacle est celui de la mobilisation de moyens financiers chez les partenaires pressentis. Tant dans le domaine de l'audiovisuel public que dans le secteur hospitalier, les moyens semblent manquer pour s'engager dans des projets de partenariat ;

– l'absence de décision définitive quant à la localisation de l'incubateur et ce, suite à la décision du Gouvernement de vendre le bâtiment en construction qui devait initialement héberger l'incubateur et ses services. Comment en effet convaincre des partenaires ou des *spin off* que l'incubateur wallon va pouvoir développer ses activités, en l'absence d'une infrastructure minimale de travail et d'accueil ? Cette incertitude empêche, par exemple, de faire les investissements techniques nécessaires.

Ce dernier obstacle m'amène à faire quelques réflexions sur la gouvernance. Outre la décision de vente du bâtiment en construction, le Gouvernement wallon actuel a également recentré le projet autour de deux activités prioritaires – le centre d'archivage et l'incubateur de *spin off* – modifiant ainsi la lettre des statuts votés par l'Assemblée générale. Bien sûr, via l'AWT, le Gouvernement est le partenaire majoritaire de l'incubateur. Et si l'incubateur est une société privée constituée sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, il est vrai qu'une bonne partie de ses administrateurs sont nommés par le Gouvernement wallon. Néanmoins, ces administrateurs – on a tendance à beaucoup le rappeler ces derniers temps – ont une responsabilité individuelle. Ils doivent prendre les décisions dans le seul intérêt de l'entreprise, sans quoi leur responsabilité peut être engagée. Se pose donc la question du lieu où se prennent les décisions : dans les cabinets ministériels ou au sein du Conseil d'administration de l'entreprise ? Je vous le disais, on est au cœur d'une vraie réflexion sur la gouvernance.

Dès lors, Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes : quelle est votre analyse de l'avenir de l'incubateur wallon ? Comment envisagez-vous l'action du Gouvernement, notamment pour favoriser la syner-

gie entre des partenaires publics comme les hôpitaux, la RTBF et l'incubateur numérique ?

Quelle est aujourd'hui votre attitude face à la difficulté de mettre en œuvre la décision du Gouvernement concernant la vente du bâtiment ? Le Gouvernement compte-t-il dicter prochainement aux organes de décision le lieu de son implantation ? Si oui, quelles sont les localisations envisagées ?

Enfin, de manière plus générale, et dans la perspective de redéploiement économique de la Région, comment comptez-vous concilier les impératifs d'une bonne gouvernance publique avec la responsabilité individuelle des administrateurs de sociétés privées, fussent-ils désignés par les pouvoirs publics ?

M. le Président. – La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur l'incubateur numérique, nous avons eu des échanges parfois musclés mais je n'avais pas, jusqu'ici, eu à faire avec une vraie polémique comme celle que vous avez lancée.

Vous êtes passée à la télévision en disant : «*Voilà encore un dossier de Kubla, c'est comme Francor - champs*.», croyant ainsi faire un trait d'humour génial alors que Francorchamps, vous n'y connaissez pas grand-chose, si ce n'est vous promener sur la grille de départ quand il y a un Grand Prix. Je pense que vous avez mis vous-même le ton sur une polémique personnelle qui relève d'une espèce de concentration des attaques cdH sur le Ministre que j'étais à l'époque.

J'y réponds très volontiers, mais je vais vous poser des questions, parce j'affirme que dans la gestion de l'incubateur, c'est vous qui êtes en tort, et largement.

D'abord, vous saviez que le bâtiment avait été mal étudié, qu'il constituait un réel gâchis pour les deniers publics et qu'il allait être vendu à perte. Il s'agit donc encore là d'une mauvaise affaire pour le contribuable wallon. Pourtant, force est de constater que le permis de construire a été donné le 7 octobre 2004 et que vous étiez déjà Ministre depuis le mois de juillet. Par ailleurs, le chantier réel – parce que ne considérons pas la pose de la première pierre qui fut un acte purement symbolique – a commencé le 25 janvier 2005. À ce moment-là, vous étiez Ministre depuis plus de sept mois et vous avez pourtant laissé démarrer le chantier, alors que vous aviez tout pouvoir à l'époque pour le stopper. Il vous aurait fallu plus de sept mois pour vous rendre compte de l'existence de cadavres dans le placard ? C'est absurde. Par contre, deux mois plus tard, vous étiez déjà prête à revoir le tout. Peut-être étiez-vous fort absorbée par d'autres matières et que vous n'aviez pas le temps de vous occuper de ce dossier, mais une fois que vous avez pris la peine de vous y pencher, vous avez décidé de faire marche arrière, donnant des instructions vers le courant du mois de juin, ce qui entraîne des frais supplémentaires. Si vous aviez calmement décidé, en accord avec votre conscience, de ne pas faire ce chantier, il n'y aurait pas de bâtiment aujourd'hui, mais vous avez laissé faire les choses et vous m'accusez aujourd'hui. C'est scandaleux !

Vous avez également évoqué l'absence d'un plan d'affaires. Or, il en existe un. Il a été conçu par l'AWT et prévoyait une perte durant les 30 premiers mois, puis l'équilibre et une rentabilité à terme. Je ne suis pas sûr que ce soit possible d'y arriver, mais, vous qui êtes en charge de la Recherche, qui devrait connaître cela sur le bout des doigts, connaissez-vous un seul incubateur qui réalise des profits ? Pensez-vous que Multitel, Materia Nova, le Giga à Liège, le WSL dont on est si fier, sont des centres de profits ? Ce sont des centres de coûts, parce qu'il n'y a pas de rentabilité, si ce n'est de manière indirecte par les entreprises qui naissent, qui créent et qui se développent, mais il n'y a pas de rentabilité dans l'outil. D'ailleurs, quand les fonds européens vont se tarir pour Multitel et pour Materia Nova, vous devrez puiser dans votre budget pour les maintenir en vie. J'espère pour la Wallonie qu'il y aura un *phasing out* pour vous donner un peu de latitude, sinon, vous serez confrontée brutalement à la fin des crédits européens à la question de la survie de ces outils. En outre, même si l'espace où on voulait créer l'incubateur n'était pas forcément un centre de profits, il était générateur de recettes et ce, car il prévoyait quatre fonctions dont les deux dernières allaient être rentables.

Le transfert de l'AWT. Si l'on considère qu'ils y sont une vingtaine et que l'on prévoit un espace de 25 m^2 par personne, cela fait une surface de 600 m^2. Si l'on considère l'espace total du bâtiment – 5.000 m^2 –, vous comprendrez aisément que le coût de cette opération allait s'avérer nul.

L'incubateur lui-même se veut un cœur technologique de pointe. Comme je l'ai vu au Japon et ailleurs, cela implique un faible nombre d'instruments à sa disposition et un travail qui se fait essentiellement sur PC et écrans. Ce n'est pas rentable en soi.

Comme je vous le disais, seules deux fonctions étaient supposées générer des recettes, à savoir, l'archivage et une vitrine technologique pour les entreprises intéressées par le secteur.

Sur cette base, un plan d'affaires avait été validé par l'Inspection des Finances et ses remarques portaient essentiellement sur le fait de savoir s'il y avait

ou non un accord du Comité d'acquisition sur le prix des terrains.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Vous êtes bien conscient qu'il a fallu attendre le rapport du Comité d'acquisition ?

M. Kubla (MR). – Cela n'a rien à voir ! Le comité d'acquisition avait donné son avis bien avant que vous ne démarriez. C'était une chance pour vous d'arrêter le tout. Mais, vous avez préféré reculer et dire que le plan d'affaires était bidon. Moi, je vous dis qu'il n'est pas plus mauvais que d'autres plans d'affaires. Je vous renvoie par ailleurs aux excellents plans d'affaires faits par votre prédécesseur, M. Liénard, concernant le PASS, dans lesquels 300.000 visiteurs étaient prévus alors qu'il n'y en a eu que 100.000. Cela a donné lieu à une perte annuelle de 5 millions d'euros. Mais là, on n'a rien dit parce que c'est un plan qui, à l'époque, a été conçu par quelqu'un de votre parti.

Je vous rappelle qu'en mars dernier, je vous ai interpellé, vous disant que vous aviez tous les droits de l'arrêter. Vous l'avez laissé continuer alors que vous aviez marqué des réticences. Pourquoi ? Il fallait dire : «*Stop, on va patienter et voir si on ne sait pas faire autre chose*.». Mais j'imagine qu'il est plus facile de dire que c'est de la faute à Kubla.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Vous ne pouvez pas nier qu'il s'agit de votre dossier. Vous créez une polémique tout à fait inutile.

M. Kubla (MR). – Je trouve que c'est un scandale que vous renonciez à cet incubateur.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Et moi je trouve que c'est un scandale la façon dont vous polémiquez.

M. Kubla (MR). – C'est vous qui osez dire ça ?

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Oui !

M. Kubla (MR). – C'est vous qui avez commencé. Vous utilisez la même méthode que pour Francorchamps. Vous vous répandez en accusations face aux caméras de télévision et dans des articles de la presse écrite.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je n'ai pas fait de communiqué de presse.

M. Kubla (MR). – Deux articles ont pourtant paru dans *La Nouvelle Gazette* et dans *La Libre Belgique*.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur Kubla, il y a différentes personnes qui s'interrogent sur ce dossier, moi j'essaie tout simplement de le gérer.

M. Kubla (MR). – Vous le faites très mal !

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Ça, c'est un point de vue.

M. Kubla (MR). – En tout cas, je ne me laisserai pas accuser de cette manière-là, parce que ça fait déjà trois fois que le cdH essaie de m'accuser de certains dossiers et ça commence à bien faire.

Par ailleurs, l'incubateur s'inscrit totalement dans la logique du plan Marshall. Il y a un incubateur à Valenciennes et un autre à Marseille qui fonctionnent très bien. Demandez-leur s'ils veulent les laisser tomber. En outre, nous avions un accord pour travailler avec celui du Japon et pendant que nous, nous arrêtons nos incubateurs, la Flandre, elle, s'active de son côté.

De plus, vous affirmez d'un ton sûr que l'incubateur wallon ne suscitait aucun intérêt au sein des entreprises. C'est absolument faux ! J'ai ici 30 lettres d'entreprises – que je peux vous remettre – qui ont marqué leur intérêt pour l'incubateur.

Voici par exemple la lettre de Mobistar : «*Nous sommes un partenaire potentiel intéressé par le volet d'espaces de démonstration. En effet, cette vitrine pourrait servir non seulement de lieu de démonstration permanent, mais aussi de lieu de test.*» ; celle du Forem : «*Nous vous confirmons, par la présente, l'intérêt du Forem quant à une participation de notre entité de formation dans cet ambitieux projet.*» ; celle de l'UCL : «*L'université catholique de Louvain souhaite vous faire part de son vif intérêt et évoquer avec vous les différents aspects d'une collaboration permettant de contribuer au développement de cet incubateur.*». Ce n'est rien tout cela ?

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Ne dites pas le contraire de ce que je dis. Cela dépend

pour quelles missions et c'est pour cela que je les poursuis, je vous l'ai déjà expliqué.

M. Kubla (MR). – Oui, c'est cela, en allant à Liège.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Cela, ça vous rend malade !

M. Kubla (MR). – Mais non !

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – M. Jeholet l'a bien dit, ce qui compte, ce n'est pas l'emplacement, c'est le projet. Mais, vous revenez tout le temps avec cela.

M. Kubla (MR). – Parce que vous essayez de démontrer que j'ai fait un mauvais projet et que vous êtes la sauveuse du monde alors qu'en réalité, vous ne gardez que deux des quatre fonctions de l'incubateur, qui n'ont d'ailleurs pas un rôle majeur.

D'autres lettres ont été écrites par diverses entreprises telles que Microsoft, RTL-TVI, Belgacom, Canal+ ainsi que la Fédération des télévisions locales. Toutes marquent leur intérêt pour l'archivage. En outre, je peux vous fournir des lettres de l'AT de confirmation de réunions de travail avec Siemens ou Sisco.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Il est dès lors étonnant que vous n'ayez pas ces entreprises dans le Conseil.

M. Kubla (MR). – Moi, ce que j'ai fait, c'est de lancer un projet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Non, vous avez mis l'incubateur en place.

M. Kubla (MR). – Qu'ai-je mis en place ?

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – La société, déjà.

M. Kubla (MR). – La société, oui, mais une fois qu'elle a été en place, c'est à eux de travailler, ce n'est pas à moi de faire tout le travail. Vous avez tout simplement abandonné le projet car votre Chef de Cabinet n'en voulait pas.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Et pourquoi n'en voulait-il pas ?

M. Kubla (MR). – Parce qu'il l'avait décidé.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Vous cauchemardez !

M. Kubla (MR). – Non, je ne cauchemarde pas, je dis simplement qu'on avait un projet sérieux avec un bon emplacement – un parc scientifique à proximité de l'UCL, pas loin de Bruxelles – et un plan d'affaires. Vous ne vouliez tout simplement pas de ce projet. Vous avez conclu le tout en disant que les entreprises n'étaient pas intéressées dans le partenariat, alors que je peux vous en citer 15 ou 20 qui affirment le contraire. Les plus grosses sociétés, ce sont les institutions publiques.

M. Jeholet a interpellé la Communauté française pour qu'on fasse l'archivage. On dit que la RTBF n'a pas d'argent. Ici, on a trouvé un mécanisme pour sauver ses archives qui sont une valeur inestimable de notre passé culturel. Vous avez gardé l'archivage alors que vous l'aviez critiqué dans vos premières interpellations en disant que c'est bidon. Vous renoncez à l'AWT qui ne fait plus que vivoter ici à Namur et avez laissé tomber l'aspect «vitrine technologique» qui constitue une véritable force d'entraînement. Et cerise sur le gâteau, vous dites : «*Tout cela, c'est de la faute à Kubla qui a mal étudié son dossier*.».

Vos attaques sont absolument scandaleuses et hors de proportion. Maintenant, ayez le courage de donner les raisons pour lesquelles vous avez flingué carrément ce projet, et je vous demande à l'avenir d'avoir un peu plus de décence à l'égard de votre prédécesseur, parce que moi, je n'ai pas tiré sur ceux qui m'ont précédé comme vous l'avez fait.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – C'est vous qui avez fait l'incubateur, il n'y en a pas d'autres avant vous.

M. Kubla (MR). – Oui, mais je ne me suis pas moqué du PASS, alors que j'aurais pu le faire. La différence entre nous est que je suis un parlementaire de longue date et que je connais les gens, et non un nouveau Ministre qui veut marquer son territoire. En tout cas, ce n'est pas comme cela que vous réussirez à le faire.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je vous ai toujours répondu, Monsieur Kubla, avec la plus grande franchise et la plus grande courtoisie. Je n'ai pas pour habitude – et d'ailleurs vos excellents collègues pourront vous le confirmer – de traiter les parlementaires de la façon dont vous avez l'impression d'être traité.

Je n'ai de plus fait aucun point presse.

M. Kubla (MR). – J'imagine alors que les deux articles ont été publiés concomitamment par le plus grand des hasards.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je n'ai pas fait non plus de point presse après la décision prise par le Gouvernement wallon au mois de mai. Vous m'avez interrogée et je vous ai répondu, avec la plus grande courtoisie. Je n'ai pas l'habitude des attaques personnelles.

M. Kubla (MR). – Cela n'a pourtant pas été perçu de cette manière. Lorsque le journaliste vous a demandé si c'était la faute de M. Kubla, vous avez répondu : «*C'est comme pour Francorchamps*.». Ce n'est pas de la polémique cela ?

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Ne mélangeons ni le PASS, ni cela.

M. Kubla (MR). – C'est vous qui avez commencé le mélange.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je ne mélange pas, c'est vous qui parlez du PASS. Je tiens à dire que, de façon générale, dans tous les Parlements et, même si je suis une ministre nouvellement arrivée, j'ai le plus grand respect pour les parlementaires et je pense que ceux-ci peuvent en témoigner.

Pour certains aspects de ce dossier, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que je ne partageais pas votre point de vue et que j'envisageais d'ailleurs plutôt des partenariats publics/privés. Vous connaissez très bien la personne qui s'est occupée de ce dossier et vous savez qu'elle a été confrontée à de nombreuses difficultés.

M. Kubla (MR). – Vous pensez que lorsqu'un administrateur lit vos interventions dans la presse, cela lui donne envie d'entrer en partenariat ? J'ai les articles de presse sous les yeux : «*Simonet démantèle l'incubateur de Kubla*».

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je pense que vous mélangez les choses et je voudrais pouvoir vous répondre et revenir avec sérénité dans les débats d'un dossier qui est très important. Pour la bonne compréhension du dossier et pour éviter le doute, je voudrais d'abord distinguer la société incubateur wallon du bâtiment qui est actuellement en cours de finalisation. La vente du bâtiment – et c'est de cela que l'on parle – n'implique pas la fin de la société incubateur wallon. Je pense que c'est important de le redire.

M. Kubla (MR). – Mais le bâtiment n'est même pas terminé.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Il n'était pas possible d'arrêter la poursuite du dossier. Tous les actes avaient été pris, le contrat de promotion immobilière était déjà signé, et l'achat du terrain réalisé – acte sous-seing privé car, comme tout le monde le sait, l'acte authentique se signe plusieurs mois plus tard, lors de la vente. Le Comité d'acquisition devait évaluer le dossier. Il a bien fait son travail. Par ailleurs, je tiens à dire que ce n'est pas moi qui ai introduit le permis de construction. Tout le dossier suivait son cours administrativement parlant.

M. Kubla (MR). – Le Comité d'acquisition date du 18 octobre 2003.

M. Cheron (Écolo). – Vous remarquerez que je reste très placide, mais je tiens à rappeler que je suis le premier interpellant.

M. le Président. – M. Cheron a raison. Respectons l'ordre des débats.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Par ailleurs, le produit de la vente du bâtiment reviendra dans les comptes de la société incubateur wallon, puisque ce bâtiment appartient à la société. Cela veut donc dire que les liquidités de la société seront améliorées et que plus d'activités économiques pourront être financées afin de pouvoir avancer dans le dossier. Je préfère d'ailleurs clairement financer des activités

économiques que les briques, mais cela est une question de choix.

Je souhaite faire de la société INWa, une société qui jouera un rôle économique important dans la création de valeurs, précisément dans le domaine numérique.

Le plan, nous sommes en train de le finaliser. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler en Commission du Budget. Il sera bientôt présenté au Gouvernement et bien entendu, je vous informerai dès qu'un accord sera finalisé.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, j'envisage une plus grande implication du secteur privé. À l'issue de ce schéma, les besoins en locaux propres pour la société incubateur seront réduits car le bâtiment tel qu'il est conçu, est de trop grande taille. La société incubateur wallon, à laquelle j'attache tout mon intérêt, n'aura pas besoin d'un bâtiment aussi spacieux.

Pour vous rassurer, sachez qu'il n'entre pas dans mes intentions d'orienter l'INWa vers Villers-le-Bouillet. Je sais que cela vous préoccupe depuis que j'ai cette compétence et nous en avons parlé avec M. Jeholet, ce qui compte, c'est que cette société fonctionne et qu'elle puisse jouer ce rôle dans le domaine de l'archivage numérique, notamment.

Je tiens à réaffirmer, et je souhaite que l'on constate que je mets tout en œuvre au travers de ce plan pour saisir l'opportunité que représente tout le marché de l'archivage numérique, tout comme Belgacom l'a bien compris.

Examinons à présent les chiffres de la société.

Le capital autorisé est de 19,6 millions d'euros, à savoir, 18 millions pour la Région wallonne, 0,5 million d'euros pour la SRIW, 0,5 million d'euros pour NRB et 0,6 million d'euros pour Telindus, les partenaires, ce qui fait que la Région wallonne est actionnaire à concurrence de 91 %, au travers de l'AWT.

Le capital libéré est de 10,78 millions d'euros, c'est-à-dire 55 % du capital autorisé.

La perte enregistrée depuis le début de la société – le 10 mai 2004 – est d'environ 0,5 million d'euros.

Le coût de la dépense pour la construction du bâtiment est estimé à 6,2 millions d'euros aujourd'hui et, à ce stade, l'incubateur a engagé 3,5 millions d'euros.

Je crois qu'un rapide calcul permet de constater que la société incubateur wallon dispose des liquidités suffisantes pour assurer son avenir, pour être active et le solde du capital autorisé – 45 % – peut, en outre, le cas échéant, être libéré.

Enfin, vous posez la question importante de la relation entre les administrateurs publics et l'actionnaire public. Je pense que tous les Ministres de l'Économie peuvent répondre, ont le souci de la bonne gouvernance et peuvent sans doute encore mieux que moi répondre quant au rôle des uns et des autres. Je voudrais préciser ceci : l'INWa a démarré sur un plan qui a été accepté par le Gouvernement précédent, qui devait être mis en œuvre par les administrateurs, – comme vous l'avez rappelé, Monsieur Kubla –, de l'INWa. À titre personnel, quand je suis arrivée, et contrairement peut-être à ce que vous pouvez penser, je n'avais rien contre ce plan. Malgré qu'on dût gagner 3.739.000 euros en 2004-2005 et 5 millions en 2006, l'avis de l'Inspection des Finances était extrêmement réservé. Celui-ci rappelait que le partenariat était encore insuffisant et que la clientèle potentielle n'avait pas encore pris d'engagement ferme vis-à-vis du nouveau service offert. Il y avait peut-être des intérêts, des questionnements, un intéressement, mais aucun contrat n'était ficelé et, à plusieurs reprises, l'Inspection des Finances l'a relevé. Il a toutefois donné son accord pour que le dossier passe entre les mains du Gouvernement. Donc, moi, quand je suis arrivée, je n'avais pas de préjugé sur ce plan d'affaires, mais il a bien fallu, à un moment donné, se rendre compte que les choses n'évoluaient pas, comme on l'avait initialement pensé ou prévu. En effet, le chiffre d'affaires est inexistant, les causes étant extérieures à l'incubateur wallon. Le besoin d'archivage numérique de l'audiovisuel ne s'est pas révélé solvable tel quel et notamment, les institutions de la Communauté française n'avaient aucun budget à dédier à ce projet. Donc, le projet est devenu déséquilibré.

M. Kubla (MR). – Cela concerne aussi le secteur médical.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Oui, le secteur médical, l'ensemble de l'imagerie et dans celle-ci, le cinéma, l'audiovisuel, la radio, etc.

Donc, face à cette situation, je me suis sentie dans l'obligation de réagir car c'est le rôle du Ministre qui est en place. J'ai fait en sorte que le Gouvernement puisse jouer son rôle d'actionnaire. Je lui ai proposé des orientations qui ont été acceptées à l'époque. Ces orientations ont été transmises en bonne et due forme aux administrateurs publics. Ceux-ci étaient donc tout à fait couverts et d'ailleurs, comme je l'exposais précédemment, je n'ai pas laissé la société incubateur wallon en manque de liquidités. Les administrateurs publics n'ont donc pas eu de souci quant à la pérennité de la société. Si le bâtiment de l'incubateur est vendu, le produit de la vente rentrera dans les comptes de l'incubateur et cela améliorera encore les liquidités et permettra des actions.

Je poursuis mon travail pour que l'incubateur puisse prendre place dans le développement wallon avec des partenaires privés, qui, dans cette nouvelle formulation, pourraient peut-être être davantage intéressés. Je pense que nous pourrons ainsi nous réjouir de la poursuite et du rôle qui sera joué par l'incubateur dans le dossier de l'archivage numérique et des entreprises démarrant dans ces compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – J'ai bien écouté Mme la Ministre. Je pense que dans ce dossier, il faut bien entendu distinguer le projet incubateur et le bâtiment. Toutefois, il ne faut pas nier qu'il existe des liens entre le projet d'incubateur, la participation des pouvoirs publics – à hauteur de 90 % –, la force qu'on y met et surtout, l'intérêt que les partenaires privés peuvent montrer. Je pense que cela est quand même relativement important, d'autant que je pense que personne ne va contester l'utilité du projet incubateur.

De quatre missions, on a resserré sur deux missions. Parmi celles-ci, l'archivage numérique constitue sans doute la plus importante et s'inscrit dans les objectifs du Traité de Barcelone – et non de Lisbonne, comme cela a erronément été dit, ce matin, en séance plénière, sans que personne ne réagisse.

Je ne suis pas au Gouvernement, mais je pense aussi à la Wallonie et me demande si le Gouvernement croit en ces projets d'archivage numérique et de développement des *spin off*. Va-t-on dans le sens d'un partenariat public-privé, y compris dans la forme juridique que prendra la société coopérative ? S'agira-t-il d'une société mixte à parts égales ? Y aura-t-il des administrateurs privés ?

Si le Gouvernement croit en ce projet, on peut se demander si tout est fait pour réussir. Certes, il s'agit d'un projet qui représente surtout un coût mais qui doit aussi s'installer dans la durée.

En outre, on a beau ne pas mélanger les deux dossiers, à savoir le projet lui-même et le bâtiment, cela fait toujours désordre par rapport à des partenaires éventuels lorsqu'on lance l'opération «vente de bâtiment». Qu'on soit d'accord ou non avec la manière dont cela s'est fait, l'influence sur les partenaires éventuels, *a fortiori*, privés, n'est pas nulle.

L'objectif est que ce projet soit rentable, utile, et participe à l'innovation en Wallonie.

Je pense qu'il y a intérêt à ce que le pouvoir public wallon puisse, au-delà des péripéties qu'on vient de connaître, donner un message clair et cohérent. Si la volonté du Gouvernement est de développer le secteur numérique, il faut se ressaisir.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Je partage assez bien l'analyse de M. Cheron. J'ajouterai que le Comité d'acquisition avait remis un avis favorable sur la valeur du terrain en 2003 et l'Inspection des finances avait donné un avis favorable sur l'ensemble de l'opération de l'acquisition du bâtiment, dans la mesure où les services du MET ont examiné la valeur demandée des m^2 construits, et ont conclu à une parfaite transparence. Donc pour le bâtiment, il n'y avait aucun problème. Si ce n'est que maintenant, il est quasi construit et qu'il faudra le vendre.

Je sais qu'il y a quand même déjà eu des visites de candidats intéressés.

Selon moi – et en cela, je rejoins M. Cheron –, l'image qu'on donne aujourd'hui du dossier pose problème. Demandez aux observateurs, demandez à des journalistes, ils ont l'impression qu'on ne veut plus de l'incubateur, qu'on l'a flingué. C'est d'ailleurs le titre d'un journal : «*Encore une casserole wallonne*».

Or, quand je vous entends, vous croyez maintenant totalement à deux des facettes du projet. Je pense que c'est une erreur de renoncer à la force d'attractivité de l'incubateur et d'attirer ainsi autour de nous, des sociétés qui viendraient s'installer pour faire de la formation – le Forem était intéressé –, pour présenter leurs produits et faire un centre de démonstration. Cet aspect est essentiel si l'on veut instaurer une dynamique.

L'actuel Gouvernement a ébranlé la confiance dans le dossier. Il faut désormais adresser un message clair.

L'anecdote du bâtiment sera facilement réglée, vu qu'il est implanté dans un lieu où il sera plus facile à vendre que s'il l'avait été dans le fin fond de la botte du Hainaut. Il se situe à côté de l'université de Louvain-la-Neuve, dans un parc scientifique, et vous devriez, à mon avis, trouver tôt ou tard des marques d'intérêt. Je pense qu'on pourrait arriver à tout à fait neutraliser l'opération.

Vous avez néanmoins donné le sentiment que la Région allait y perdre. Je ne dis pas que c'est de votre faute. «*Encore une mauvaise affaire due à de mauvais gestionnaires wallons !*», voilà ce que disent les journaux.

Désormais, l'AWT continuera à végéter dans ses bureaux dont personne ne connaît l'emplacement. Alors maintenant, de grâce, si vous adressez un message, essayez de redonner confiance à ceux qui l'entendront, en soutenant que l'incubateur numérique est un atout pour la Wallonie. Il y a des entreprises comme EVS, IRIS, etc. qui sont toutes des anciennes *spin off* dans le numérique. Elles ont commencé toutes petites. AGORIA et l'Union wallonne des

entreprises s'étaient montrées favorables à ce projet. Malheureusement, on a cassé cette dynamique en adressant un message brouillé. Il faut absolument revenir à un soutien clair et net du Gouvernement même si l'on a limité les missions à deux au lieu de quatre.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «LES CONNEXIONS DES ZAE PRIORITAIRES AU RÉSEAU DES FIBRES OPTIQUES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «les connexions des ZAE prioritaires au réseau des fibres optiques».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – «*La Sofico équipe la Wallonie*», tel est le titre d'une brochure parue il y a quelques semaines. Le Gouvernement wallon avait confié la commercialisation du réseau des fibres optiques à la Sofico.

Depuis les années 90, la Région wallonne a investi dans la fibre optique et elle dispose actuellement, selon les renseignements de la Sofico, de 1.022 km de 36 paires de fibres et de 754 km de fibres de 6 à 8 paires. Ce sont des caractéristiques techniques que j'ai sorties du dossier, étant donné que je suis trop novice sur le plan technique. Je répète ce qui a été publié par la Sofico. Réseau pourtant offrant un potentiel largement sous-utilisé. Ce qui est un constat déjà plus inquiétant.

Les marchés résidentiel et industriel réagissent différemment. Le résidentiel dispose d'une infrastructure en téléphonie et Internet fixe et mobile considérée comme suffisante. En conséquence, le taux de pénétration de cette technologie est plus ou moins avancé. Par contre, les PME montreraient une consommation plutôt faible des services de transmission de données. D'où l'idée avancée, il y a plusieurs années, de raccorder au minimum 34 zones prioritaires à cette technologie de très haut débit, en se rapprochant du client par la création de boucles locales destinées aux PME.

Lors d'une question orale, j'ajoutais l'opportunité de faire pareil pour les administrations, d'une part et les centres de recherche universitaires et extra-universitaires, d'autre part.

Dans le plan Marshall, le Gouvernement wallon reprend l'investissement dans le réseau des fibres optiques comme étant une des priorités à développer dans le cadre des objectifs macroéconomiques.

Il me revient maintenant que le Conseil d'administration de la Sofico aurait décidé d'équiper au total 45 ZAE et pas les autres, qu'elles soient ou non retenues dans le plan prioritaire. Le cahier de charges adéquat aurait été adopté récemment de façon à ce que les chantiers puissent commencer vers le printemps prochain.

Sans doute qu'il y a 1.001 raisons d'opérer par étapes, voire de procéder à une sélection des ZAE à retenir, mais cela n'empêche pas de vous interroger pour connaître la liste précise des ZAE qui vont maintenant être équipées ainsi que la liste de celles qui ne le seront pas.

D'autre part, pourriez-vous m'indiquer les motifs en vertu desquels les unes ont été choisies et les autres pas ? Pourriez-vous également me donner le calend r i e r de celles qui pourront ainsi participer à la «deuxième session» ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Député, d'abord je vous remercie de votre question et de l'intérêt que vous portez ainsi aux actions de la Région wallonne en matière d'accès à haut débit des zones d'activités économiques parce que, comme vous, je partage le sentiment que c'est évidemment extrêmement important.

Avant d'en venir plus précisément à vos interrogations, je voudrais d'abord donner quelques mots d'introduction pour bien rappeler dans quel cadre opère la Sofico dans cette matière.

Lorsque la Sofico s'est vue affecter la mission d'assurer le développement et l'exploitation du réseau de fibres optiques de la Région wallonne, l'objectif, à l'époque, n'était pas de constituer un nouvel opérateur de télécommunications, au sens classique du terme, chargé de commercialiser un réseau de plus auprès d'une base de clientèle déterminée. Le but était, vous vous en souviendrez, d'agir avant tout comme donneuse d'impulsion là où des carences, notamment des carences d'infrastructures en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication étaient constatées. Un des principaux buts recherché par la Sofico a donc été de mettre en place des infra-

structures, des équipements là où l'on constatait des manquements qui avaient pu être relevés et en agissant en quelque sorte comme un fournisseur, comme une espèce de grossiste de capacités de transmissions.

Aujourd'hui, le réseau de fibres optiques est long de plus de 1.776 km. Il constitue un actif important et est articulé autour d'une épine dorsale qui parcourt l'ensemble de la Région wallonne. Ce réseau est également complété par des pénétrantes de transmission qui desservent ainsi les zones d'activités et les zones urbaines. Ces pénétrantes permettent ainsi d'accéder, via des boucles locales, à des PME qui sont présentes précisément dans ces zones.

L'action du Gouvernement wallon en matière de raccordement de zonings est évidemment progressive. Elle a, il est vrai, été prioritairement développée dans le cadre d'actions patronnées par l'Union européenne sur 35 – et non pas 33 – zones d'activités pouvant ainsi bénéficier des crédits relevant des Objectifs 1, 2 et 5 b des fonds structurels européens.

Conscient des attentes des PME en dehors des zones concernées par cette action spécifique, le Gouvernement wallon, en date du 13 mai 2004, a marqué son accord pour étendre la couverture du réseau de fibres de la Sofico à 10 zonings complémentaires – c'est comme ça qu'on passe de 35 à 45 – dans le Brabant wallon, la Province de Liège, ainsi que dans d'autres zonings de la Région wallonne. Dans ce cadre, effectivement, un cahier des charges a été adopté qui permettrait de démarrer les chantiers pour mars 2006.

Cette extension du réseau fut décidée afin de permettre à la Sofico de répondre, dans les meilleurs délais, aux demandes qui lui ont été adressées par les intercommunales gérant ces zonings. Pour autant, et j'insiste sur ce point, la Sofico se doit évidemment de respecter les critères de rentabilité tels que spécifiés dans les orientations stratégiques de la société du 15 décembre 2002.

La liste des 45 premiers zonings jointe en annexe à la présente réponse n'est donc pas limitative. Il est évident que l'action de la Sofico dans la matière ne peut être que progressive en fonction des demandes, de l'évolution du marché et donc de l'amortissement des investissements.

L'année 2006 sera essentiellement consacrée au déploiement de la fibre optique dans les 10 nouveaux zonings – dont je vous remettrai la liste – et à l'évaluation du succès rencontré par ce type de télécommunications auprès des PME.

Vous pourrez constater que toute une série de zonings est déjà équipée et que nous passerons donc à la phase d'accélération ou de démarrage pour 10 nouveaux zonings complémentaires.

M. le Président. – Comme M. Stoffels le demande, nous annexerons la liste concernée au rapport.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie Madame la Ministre pour sa réponse. Je n'ignorais pas que la Sofico s'occupait du «gros œuvre». Il est normal que les intercommunales gèrent les boucles locales et que le réseau final dépende des partenaires.

Je suis aussi d'accord avec votre vision d'organiser progressivement une infrastructure qui permettra de transporter les données à haut débit. Je voudrais néanmoins savoir quand aura lieu l'évaluation afin que ceux qui attendent d'être connectés puissent être fixés quant au temps qu'ils auront encore à patienter. Actuellement, vous dites «*après évaluation*», mais vous ne donnez aucune date précise.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Dix nouveaux zonings – et je pense que cela va bien dans le sens de votre attente – ont été ajoutés aux 35 premiers. Ce qui est une bonne nouvelle.

L'année 2006 sera consacrée à l'équipement de ces 10 nouveaux zonings. J'espère ainsi pouvoir réaliser l'évaluation à la fin de l'année 2006.

M. Stoffels (PS). – On pourrait donc s'attendre à de nouvelles sélections dans le courant de l'année 2007.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION

(Suite)

INTERPELLATION DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI ACTIF DES CHÔMEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs».

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, en juillet 2005 débutait la deuxième phase du plan

d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs. Cette deuxième phase cible les chômeurs âgés entre 30 et 40 ans. J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur le sujet.

Pouvez-vous nous détailler le nombre de chômeurs wallons répertoriés dans ce groupe cible ? Combien de demandeurs d'emploi indemnisés appartenant à ce groupe cible pourront bénéficier d'un accompagnement du Forem, sachant évidemment – à moins que vous nous disiez le contraire – que le Forem ne pourra pas accompagner tout le monde ?

Pouvez-vous préciser quel type d'accompagnement est actuellement prévu et proposé aux chômeurs appartenant à cette tranche d'âge, 30-40 ans ? Ce type d'accompagnement est-il différent de celui offert aux chômeurs de moins de 30 ans ? C'est vrai que je pense qu'il y a une différence entre des chômeurs plus jeunes et des chômeurs appartenant à la tranche d'âge 30-40, les difficultés n'étant évidemment pas les mêmes.

Quelle est la philosophie adoptée pour accompagner ces chômeurs ? Des filières, des profils, des qualifications sont-ils privilégiés ? Un tri sera-t-il fait ? Si oui, lequel ?

Alors par rapport au nombre d'accompagnateurs – comme je l'ai dit, je suppose que le Forem ne pourra pas accompagner et suivre activement tous les chômeurs de cette catégorie –, mais l'effectif est-il suffisant aujourd'hui au niveau du Forem ? Des renforts et des moyens supplémentaires seront-ils mis à la disposition du Forem pour augmenter le nombre d'accompagnateurs ?

De manière générale, après un an d'existence, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous faire un premier bilan de l'opération ? Combien de personnes ont été accompagnées à ce jour par le Forem ? Important : quel est le taux de réinsertion des chômeurs accompagnés ? Combien de demandeurs d'emploi accompagnés ont intégré un cursus de formation ? Quel est le profil, le niveau d'études, le temps d'inoccupation ou le lieu de résidence des chômeurs accompagnés ?

Lors de l'audition des responsables du Forem, le Directeur général du Forem Conseil a précisé que le Forem avait constaté un important taux d'absentéisme, en particulier lors des séances d'informations collectives, et qu'à peine 30 % des demandeurs d'emploi accompagnés entre juillet et décembre 2004 sont entrés en contact avec le marché de l'emploi. Parallèlement, le Directeur général du Forem Formation nous indiquait aussi que le temps d'attente moyen pour accéder à une formation était de trois mois et que cette durée pouvait s'étendre à 9 mois dans certains cas.

On a déjà aussi évoqué avec Mme Arena, le fait d'augmenter le nombre de formations pour tenter de résoudre le problème de la pénurie de main-d'œuvre.

Monsieur le Ministre, ces remarques sont relativement interpellantes : peu de contacts avec le marché de l'emploi, frein dans l'accès aux formations dont le niveau minimum de qualification requis est de plus en plus important et important taux d'absentéisme abordé par les responsables du Forem.

Ainsi, les mesures développées par le Forem dans le cadre du plan d'accompagnement des chômeurs atteignent-elles vraiment leur objectif, à savoir, aider les demandeurs d'emploi indemnisés à se réinsérer sur le marché du travail ?

Les responsables du Forem nous ont également précisé que l'université de Liège était en train d'analyser les causes de ce faible taux de pénétration sur le marché du travail. Monsieur le Ministre, à six mois du lancement de la dernière phase du plan d'accompagnement des chômeurs, la démarche du Forem ne devrait-elle pas être revue et adaptée ? Peut-être que des mesures sont en cours à ce sujet-là.

En outre, le Forem propose de travailler avec des clubs sportifs, des clubs de jeunes, pour sensibiliser les demandeurs d'emploi à leurs actions. Que pensez-vous de cette mesure ? Le Forem n'est-il pas la victime de son image d'organisme opaque, de lourdeurs administratives …?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, la presse du 23 novembre dernier relate que le plan d'activation des chômeurs semble porter ses fruits et que le nombre de chômeurs complets indemnisés en Région wallonne aurait diminué de 6,5 % par rapport à l'année antérieure. Confirmez-vous ce chiffre ? Pourquoi ne transparaît-il pas dans les chiffres du chômage et l'évolution des chômeurs complets indemnisés ? En effet, en octobre 2004, l'Onem dénombrait 211.842 chômeurs complets indemnisés en Région wallonne, par contre 213.406 en octobre 2005. Quelle est votre analyse par rapport à ces différents chiffres ?

Enfin, Monsieur le Ministre, on relève également que le patron de Federgon Wallonie Bruxelles – et je suis déjà intervenu à de nombreuses reprises sur le sujet et ai d'ailleurs déposé des propositions de décret – pointe que sur un total de 240.000 chômeurs en Wallonie, 60.000 à 80.000 sont directement employables. Ces derniers pourraient trouver plus facilement un emploi via le réseau des agences d'intérim. Un partenariat est-il envisagé avec le secteur de l'intérim ? J'avais déjà posé la question à Mme Arena qui me semblait assez frileuse sur le sujet. Si un partenariat est envisagé, quel est-il ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, je vais m'efforcer de répondre aux nombreuses interrogations qui sont soulevées dans l'interpellation et afin de respecter le temps qui m'est imparti, je me permettrai d'être concis, notamment à l'égard des sujets qui ont déjà été évoqués en Commission de l'Emploi, il y a deux semaines, lors de l'audition de l'Administrateur général et de ses deux Directeurs généraux.

Pour ce qui est de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, dans sa première année, l'accord de coopération ciblait les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, et depuis le mois de juillet 2005, il faut y ajouter les demandeurs d'emploi de moins de 40 ans. Le nombre de personnes à prendre en charge entre le 1er juillet 2005 et le 30 juin 2006 sera de 131.786 personnes : il s'agit du chiffre cumulé des deux catégories.

Toutes les personnes appartenant au public deuxième année se verront proposer un accompagnement par le Forem et ce, qu'elles appartiennent au groupe ciblé par l'Onem ou au groupe de chômeurs pris en charge de manière préventive.

En effet, la cible du Forem est plus large que celle de l'Onem. En outre, conformément aux engagements des entités fédérées au sein de l'accord de coopération, une offre d'accompagnement est également faite à tous les jeunes de moins de 25 ans avant qu'ils n'atteignent 6 mois de chômage et pour tous les autres, avant qu'ils n'atteignent 12 mois de chômage. L'offre d'accompagnement n'est donc pas seulement proposée aux personnes ayant reçu une lettre d'avertissement de l'Onem.

Quant à vos inquiétudes relatives à un éventuel manque d'adaptation du Forem en regard des caractéristiques du public des moins de 40 ans, le Forem a mis en place une approche générale de prise en charge des publics et ce, quel que soit leur âge. Par contre, les actions concrètes proposées tiennent compte, elles, des caractéristiques particulières de chaque personne accompagnée – non seulement l'âge, mais aussi la durée du chômage, la qualification, l'existence d'une expérience professionnelle ou non, etc.

Je ne vais pas ici énumérer les différentes modalités opérationnelles de l'accompagnement Forem, mais, si vous le souhaitez, je peux vous adresser par écrit le schéma global d'intervention tel qu'il a été approuvé par le Comité de gestion. Pour la simplicité, je le transmettrai au Président et à M. Jeholet, comme cela tous les membres de la Commission pourront en avoir une copie.

Toujours au niveau de la prise en charge des publics, quelque 210 conseillers supplémentaires ont d'ores et déjà été recrutés pour faire face aux deux premières phases du plan d'accompagnement. Une soixantaine de conseillers devraient à nouveau rejoindre le Forem au début de l'année 2006.

Quel est le premier bilan que l'on peut tirer du plan d'accompagnement des chômeurs ? Au 31 octobre 2005, 125.766 personnes ont été prises en charge par le Forem. Au niveau de leur profil, les traits les plus marqués sont les suivants : une majorité de femmes – pour être précis, 54,3 % et 45,7 % d'hommes – ; près de 45 % ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur – ce qui est en ligne avec les caractéristiques du chômage wallon – et 40 % ont une durée d'inoccupation supérieure à deux ans.

Concernant les résultats que vous demandez, près de 13 % des personnes accompagnées ont intégré un cursus de formation. Concernant le taux de réinsertion des chômeurs accompagnés, vous devez savoir que j'ai pris la décision de solliciter l'évaluation de l'accord et ce, tant au niveau fédéral que régional.

Pour ce qui est du niveau régional, j'ai demandé au Forem une analyse approfondie, notamment en termes de performance, mais aussi d'efficience du système et également en termes d'impact de l'accord sur la mobilisation des demandeurs d'emploi et leur insertion dans l'emploi. Les démarches d'évaluation se poursuivent et je ne manquerai pas de communiquer à la Commission et à vous-même, personnellement, les résultats dès que ceux-ci auront été portés à ma connaissance. Je pense que cette évaluation devrait être terminée à la fin du premier trimestre 2006.

Néanmoins, je peux déjà vous préciser, sur base des études menées actuellement par le Forem, et vous l'avez cité vous-même, en collaboration avec l'Université de Liège, que des observations partielles permettent de constater qu'environ 30 % des personnes accompagnées ont été mises à l'emploi dans les 6 mois qui ont suivi leur prise en charge.

Vous évoquez également le taux d'absentéisme lors des séances d'informations collectives et vous épinglez une relation de cause à effet entre cette situation et l'image opaque que présenterait le Forem.

Je voudrais relever que depuis la mise en œuvre de l'accord de coopération, on constate une amélioration sensible du taux de participation, tant aux séances d'informations collectives, qu'aux entretiens de diagnostic. Nous sommes passés de 50 % à 63 % pour les premières séances collectives et de 70 à 80 % pour les secondes. Par ailleurs, les taux de présence enregistrés par les opérateurs de formation, les intervenants dans le secteur associatif, les agences d'intérim,

les organisations syndicales ou encore l'Onem sont souvent équivalents.

De plus, des enquêtes de satisfaction – comme vous le savez, réalisées à intervalle régulier au Forem – ont permis d'enregistrer des taux de satisfaction de la part des usagers du Forem qui se situent à près de 80 % et une étude d'image réalisée également a montré que 9 demandeurs d'emploi sur 10 accompagnés jugent, de manière très positive, l'action menée par le Forem dans le cadre du plan d'accompagnement.

Je voudrais profiter de l'interpellation pour vous préciser que le Forem a pris des décisions complémentaires visant à accroître l'efficacité du dispositif et de son action dans le cadre qui nous intéresse aujourd'hui.

Ainsi, et à titre d'exemple, la lisibilité des documents va être améliorée. Des partenariats vont effectivement être noués avec des structures pouvant assurer le relais vers les demandeurs d'emploi plus fragilisés et la transmission individuelle d'offres d'emploi va encore être intensifiée.

Vous abordez, dans votre interpellation, des éléments relevant de la formation qui sont, comme vous le savez, des prérogatives de ma collègue, Mme Arena.

Toutefois, et sans vouloir accaparer une matière qui n'est pas la mienne, je peux vous assurer que le Forem Formation adapte, de manière systématique, les seuils d'accès aux formations qu'il organise.

De plus, les passerelles sont encore renforcées entre les opérateurs du champ de la préqualification et ceux qui organisent des formations qualifiantes de manière à permettre davantage l'accès aux formations qualifiantes dans des délais que nous espérons toujours plus courts.

Vous faites également référence à un article de presse publié dans le journal *l'Écho*, le 23 novembre dernier.

Comme je l'évoquais précédemment au niveau fédéral, l'Onem poursuit également un travail d'analyse. Ainsi, l'Office fédéral de l'emploi a d'ores et déjà réalisé deux exercices visant à évaluer l'effet de la procédure d'activation : d'une part, en analysant le marché de l'emploi sur base des données transmises par les services publics régionaux de l'emploi et d'autre part, sur base des données «paiement» de l'Onem.

L'un et l'autre étudient, comparativement, l'évolution du groupe cible de moins de 30 ans identifié dans le cadre de l'accord et d'un groupe contrôle sur 2003, deux groupes présentant, autant que faire se peut, des profils similaires.

Que peut-on relever lorsque cet exercice est réalisé ? Sur base des données régionales, on constate une diminution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés plus marquée pour le groupe cible que pour le groupe contrôle. Si l'ampleur de l'effet observé n'est pas négligeable et donne une indication intéressante, il n'est pas assez fin que pour que nous puissions en tirer des conclusions définitives.

C'est la raison pour laquelle la poursuite des études – que j'ai évoquées précédemment – doit permettre d'apporter une réponse plus fiable. Nous devons éviter de tirer des enseignements hâtifs qui pourraient être démentis par la suite.

Quant à l'exercice se basant sur les données Onem, par comparaison avec le groupe contrôle, la proportion des chômeurs indemnisés est moins élevée dans le groupe cible. C'est de ce chiffre-là et de cette comparaison-là dont il est question dans l'article publié dans le journal *l'Écho*.

Ce chiffre ne correspond toutefois pas à une diminution du nombre global des chômeurs complets indemnisés en Région wallonne. Ainsi, il est exact de dire que le nombre total de chômeurs complets indemnisés n'a pas diminué en Région wallonne. Cependant, pour les chômeurs de moins de 30 ans, qui constituent la cible de la première phase du plan, on constate une diminution de plus de 5 %, ce qui veut dire que nous sommes passés de 74.113 en octobre 2004 à 70.104 en octobre 2005. Nous devons cependant rester prudents dans l'interprétation de ce mouvement.

Je voudrais terminer en indiquant que vous avez quelques inquiétudes quant à un manque de collaboration entre le Forem et le secteur de l'intérim. Je souhaiterais d'abord vous envoyer un message d'apaisement. Ce mardi – donc c'est récent –, le Comité de gestion du Forem a été saisi d'une note établissant un état des lieux de cette collaboration. Je ne citerai ici que les actions les plus remarquées.

Premièrement, au niveau des maisons de l'emploi et des carrefours emploi formation, l'affichage et la diffusion des offres des agences d'intérim sont systématisées. Une convention existe, par ailleurs, sur le sujet avec 13 agences d'intérim, pour la diffusion des offres par le Forem. Toujours au niveau des deux structures que je viens d'évoquer, des permanences y sont organisées par des agences d'intérim.

Deuxièmement, un projet d'enquête commun «Forem-Federgon» sur les fonctions critiques est en cours de finalisation.

Troisièmement, nous constatons la participation des agences d'intérim aux appels à projets lancés par le Forem Conseil afin d'augmenter et diversifier les services offerts aux personnes accompagnées. Sur les deux appels à projet, 47 projets émanant d'agences d'intérim ont été retenus pour un montant global d'un peu plus de 1 million d'euros. Ce partenariat avec le

secteur de l'intérim est appelé à se développer encore davantage dans ce cadre.

Enfin, Forem Formation organise, en collaboration avec certaines agences d'intérim, de nombreuses formations courtes préparant les demandeurs d'emploi à s'inscrire dans des missions d'intérim.

Je voudrais terminer en disant que le climat, qui a peut-être été froid il y a quelques années entre le Forem et le secteur de l'intérim, s'est aujourd'hui mué en un rapport emprunt de respect mutuel et d'une meilleure confiance.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces chiffres précis en réponse à mes nombreuses questions.

Je voudrais par ailleurs formuler quelques remarques.

Tout d'abord, concernant la philosophie du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs, nous y sommes tout à fait favorables. C'est un bon système. Il faut que ce soit une réelle chance pour les demandeurs d'emploi de réintégrer le marché du travail. En corollaire, il convient d'envisager des sanctions pour ceux qui ne joueraient pas le jeu.

J'ai bien compris les objectifs, le premier étant la réinsertion des chômeurs. Toutefois, je pense qu'il faudra encore aller au-delà.

Concernant la correction des politiques menées – c'est vrai pour le cas qui nous concerne aujourd'hui, mais aussi pour toutes les missions du Forem – il faut avoir le courage d'aborder ce domaine sans tabou – je l'ai déjà dit.

Je pense que dans le cadre du plan Marshall, le Gouvernement wallon doit prendre ses responsabilités politiques à l'égard du Forem et par rapport aux objectifs poursuivis en matière d'emploi, tout en tenant compte et en étant à l'écoute des besoins des entreprises et particulièrement des PME et des TPE afin de corriger les politiques menées par le Forem.

Je me réjouis en outre que les moyens du Forem vont être renforcés.

Enfin, le débat n'est pas de dire quel est le chiffre le plus pertinent, mais on est évidemment conscient qu'il y a, en Région wallonne, un taux de chômage exceptionnellement élevé. On doit impérativement tout faire pour le réduire. Nous pouvons, par ailleurs, bien qu'il faille rester prudent à l'égard des chiffres, nous réjouir des améliorations déjà constatées en la matière et évidemment continuer sur cette lancée.

Concernant les rapports avec le secteur de l'intérim, il est vrai que vous apaisez quelque peu mes craintes. En ce domaine, je suis convaincu qu'il y a des choses à réaliser. En raison des objectifs importants en matière d'emploi, je pense qu'en finir avec le climat de méfiance qui régnait auparavant est primordial. L'emploi doit être la priorité absolue du Gouvernement et je l'encourage par ailleurs à aller encore plus loin en matière de collaboration et des partenariats.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les aides à la promotion de l'emploi».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Le dispositif d'aide à la promotion de l'emploi – APE – consiste à octroyer, sous forme de points, une aide annuelle visant à subsidier totalement ou partiellement la rémunération des travailleurs auprès de certains employeurs, dont font partie les communes.

La valeur indexée d'un point APE en 2005 est de 2.586,90 euros.

Des communes wallonnes ont reçu la révision des points APE qui leur seront attribués au 1er janvier 2006, sur base des critères en exécution de l'article 15 du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand.

Suite à ce nouveau calcul, certaines communes – et c'est d'ailleurs le cas d'Estaimpuis – ont pu remarquer qu'aucun point ne leur a été accordé pour leur adhésion au plan Communal pour l'emploi. La possibilité de contester l'attribution des points en faisant parvenir à la Direction générale des pouvoirs locaux et à la Direction de la résorption du chômage nos arguments, en y joignant les éléments probants permettant d'attester la contestation, est offerte à toutes les communes.

Mais là – et je vous cite l'exemple de ma commune parce que c'est celui que je connais le mieux –, notre réclamation a été introduite dans le délai prévu, à savoir, avant le 15 septembre 2005, et l'annexe dûment complétée et signée a également été renvoyée.

Or, à ce jour, nous n'avons reçu qu'un accusé de réception de la Division des provinces et des entreprises publiques stipulant que notre dossier faisait l'objet d'un suivi auprès de l'Administration.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il du suivi par l'Administration des dossiers de réclamation introduits concernant l'attribution des points APE ?

Sachant que cette situation engendre des difficultés pour les communes, notamment quant à l'élaboration du budget et quant au devenir du personnel APE, quand espérez-vous pouvoir apporter une réponse aux différentes réclamations introduites ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – En application de l'article 15, § 3, 1°, du décret du 25 avril 2002, relatif aux aides à la promotion de l'emploi, mon Administration a communiqué aux communes et aux Centres publics d'action sociale, un nombre de points dont ils pourraient bénéficier, à partir du 1er janvier 2006, en fonction des critères énumérés au paragraphe 1er de l'article précité. Pour rappel, ces critères ainsi que leur pondération visent à justifier objectivement l'octroi périodique de points aux pouvoirs locaux.

Les nouvelles propositions de points ont été communiquées à chaque commune par mon Administration au début du mois d'août 2005, ce qui permettait aux communes et CPAS d'en tenir compte notamment pour la confection de leur budget, qui est habituellement rédigé dans le courant du mois de septembre.

Comme vous en faites d'ailleurs état, je vous confirme que les communes et CPAS ont eu la possibilité d'introduire, avant le 15 septembre dernier, une contestation concernant la proposition d'octroi de nouveaux points. Un accusé de réception de chaque contestation leur a d'ailleurs été adressé systématiquement.

Afin d'analyser l'ensemble des contestations reçues dans les délais prévus, un groupe de travail technique s'est réuni, en date du 7 novembre dernier, au sein de mon Administration et j'y avais délégué un membre de mon Cabinet. Il est apparu à cette occasion que certaines contestations ne pouvaient être tranchées qu'après avoir obtenu des services techniques compétents des compléments d'information.

Deux critères ont notamment fait l'objet de vérifications supplémentaires : le kilométrage de voiries et l'adhésion au plan communal pour l'emploi.

Concernant ce dernier, les contestations ont été jugées systématiquement recevables et fondées lorsqu'une copie de la délibération du Conseil communal ou du Collège échevinal attestant de l'adhésion de la commune au plan communal pour l'emploi a été transmise avant le 20 octobre dernier à mon Administration par les employeurs concernés.

Actuellement, la vérification des éléments complémentaires transmis par les services techniques est en phase de finalisation au sein de mon Administration.

Un courrier d'information destiné aux employeurs ayant introduit une contestation leur sera envoyé avant la fin de ce mois.

Ensuite, le nombre de points, tel que révisé en application de l'article 15 précité, sera dûment notifié à chaque employeur – communes ou CPAS – dans le courant du mois de janvier 2006.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie, Monsieur le Ministre, pour sa réponse.

INTERPELLATION

(Suite)

INTERPELLATION DE M. FONTAINE À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES PERFORMANCES DU FOREM FORMATION»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Fontaine à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les performances du Forem Formation».

La parole est à M. Fontaine pour développer son interpellation.

M. Fontaine (MR). – Madame la Ministre, nous allons continuer notre débat sur le Forem Formation. Celui-ci propose plus de 800 modules de formation touchant quelque 150 métiers et dispensés dans 40 centres de formation.

En 2004, quelque 60.000 personnes ont été formées dans les centres du Forem Formation et ses partenaires :

– 45 % des stagiaires formés – 27.000 personnes – étaient des DEI ;

– 41 % des stagiaires formés – 24.600 personnes – étaient des travailleurs ;

– 14 % des stagiaires formés – 8.400 personnes – étaient des enseignants, des étudiants ou des apprentis.

Le nombre total d'heures de formation données tant dans les Centres de formation et gestion propre du Forem Formation que ceux gérés en partenariat se monte à 7.409.917 heures de formation et se répartit comme suit :

– les DEI ont bénéficié de 90 % des heures de formation – 6.668.925 – ;

– les travailleurs ont bénéficié de 7 % des heures de formation – 518.694 – ;

– les enseignants, les étudiants et les apprentis ont bénéficié ensemble de 3 % des heures de formation – 222.297.

Ainsi, il ressort d'un simple calcul qu'en moyenne annuelle, chaque DEI a pu bénéficier de 246 heures de formation.

Madame la Ministre, disposez-vous du taux de réinsertion des DEI ayant suivi une formation Forem ? Cet indicateur est en effet fondamental si on veut comprendre ce qui se passe sur le marché du travail et quels sont les résultats du Forem Formation, ce qui ne veut pas dire que je mets en cause la qualité de la formation, mais il est intéressant de voir si ceux qui se sont inscrits aux formations ont après, retrouvé ou recherché un emploi ?

Quelque 27.000 DEI ont pu suivre une formation en 2004 alors qu'on compte plus de 281.000 DEI en Région wallonne. Quel est votre sentiment à l'égard de ces deux chiffres ? Quels sont les nouveaux objectifs quantitatifs du Forem en termes de formation des demandeurs d'emploi indemnisés ? Quelles sont les formations qui rencontrent le plus de succès ? Dans quel domaine ? Des formations longues ou courtes ? Y a-t-il des différences provinciales entre les bénéficiaires de ces formations ?

On vient d'en parler, il y a toute la problématique de la durée d'accès aux formations, du temps d'attente. Je pense que – c'est ce que je voulais vous dire en réplique – c'est évidemment un des gros problèmes car si le temps d'attente est trop long, cela risque de décourager un certain nombre de demandeurs d'emploi.

Le plan Marshall prévoit d'augmenter le nombre d'heures de formation dans les pénuries, mais qu'en est-il pour les formations actuellement en surnombre ? Il y a aujourd'hui plusieurs formations qui ne débouchent plus sur des professions.

Par ailleurs, alors que le nombre de demandeurs d'emploi atteint des pics historiques en Région wallonne, il est paradoxal de constater qu'à peine 27.000 DEI ont bénéficié d'une formation en 2004. Comparativement au défi auquel nous devons faire face, à savoir, diminuer drastiquement le nombre de chômeurs, ce chiffre est relativement faible. Quand je dis diminuer drastiquement le nombre de chômeurs, c'est remettre les gens sur le marché de l'emploi, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas voulu dire.

Dès lors, Madame la Ministre, le Forem Formation ne devrait-il pas accentuer, encore plus, ses partenariats avec les acteurs privés de formation ? Ceux-ci pourraient prendre en charge tout un volet de formations ciblées dans des niches bien spécifiques. En effet, les formations proposées par le Forem Formation sont peu flexibles et programmées longtemps à l'avance. Je comprends bien que dans un organisme de la taille du Forem, on ne sait pas toujours donner des formations rapidement mais il y a, dans le secteur privé, un certain nombre d'acteurs qui pourraient peut-être le faire, et ce, plus vite et plus ponctuellement. Certains chômeurs sont demandeurs de formations transversales de courtes durées pour se relancer le plus rapidement possible sur le marché du travail.

Or, ces formations ne sont pas proposées par le Forem, mais plutôt par des opérateurs privés, – comme je viens de vous le dire. Par exemple, le Forem propose une formation générale responsable «hygiène et qualité alimentaire». Toutefois, les normes d'hygiènes sont tout à fait différentes si le DEI se destine à travailler dans une entreprise comme Spa ou s'il se destine à travailler chez Detry, spécialiste en viande et salaison… Les spécificités ne sont pas les mêmes et pour être immédiatement opérationnel, il faudra de toute façon sans doute resuivre une formation spécifique dans l'une ou dans l'autre de ces entreprises.

Les agences d'intérim ont notamment un rôle important à jouer. Le stéréotype «emploi intérim = emploi précaire» doit en outre être dépassé quand on sait que 63 % des intérimaires décrochent un emploi fixe à la fin de leur mission d'intérim. Je crois que l'image que l'intérim a encore aujourd'hui est dépassée dans les faits mais qu'un certain nombre de demandeurs d'emploi ne s'en rendent pas compte. J'en vois régulièrement qui refusent cette filière, ils ne veulent même pas s'y intéresser, alors qu'il y a là aussi, un certain nombre de possibilités. Le réseau des agences d'intérim, ayant une certaine expertise en matière de sélection et de recrutement et étant fortement apprécié par les entreprises, constitue donc un réel instrument d'insertion ou de réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Dès lors, Madame la Ministre, ne pensez-vous pas que les opérateurs privés de formation mais aussi les agences d'intérim, devraient avoir un rôle plus

important en termes de formations courtes, pointues, axées dans certaines niches, dont la mise en place peut être immédiate et qui répond au besoin pressant des entreprises ?

Après un an de fonctionnement, quel est votre sentiment à l'égard de ce plan d'accompagnement du Forem ? Quelles mesures devrait-on modifier pour en améliorer le fonctionnement en Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Il y a beaucoup de sous-questions dans les questions que vous posez. Comme on l'a déjà dit tout à l'heure, environ 60.000 personnes passent par an par le Forem. S'il y a un équilibre dans le volume des personnes fréquentant le Forem, l'offre de formation est effectivement équilibrée. Cela est dû au fait que si certains travailleurs viennent avec des demandes très ciblées par rapport à la réalité d'entreprise et viennent donc avec une qualification préalable, certains demandeurs d'emploi viennent au Forem sans aucune qualification préalable. Un travail d'acquisition de compétences et donc, des formations plus longues sont dès lors nécessaires.

Il n'est pas possible de se consacrer exclusivement à une offre de qualification courte et rapide. Vous savez, aujourd'hui, sur les 270.000 demandeurs d'emploi, beaucoup ont de faibles qualifications et un travail de fond est vraiment nécessaire. Actuellement, 50 % de la formation assurée par le Forem est de longue durée et cela, en raison de la nécessaire acquisition par les demandeurs du minimum requis pour accéder à l'emploi.

On m'a demandé d'accélérer la formation pour les transports, je suis désolée, mais on ne devient pas chauffeur de poids lourds en trois semaines. On ne déconne pas à cela ! On devient chauffeur de poids lourds avec beaucoup de pratiques et avec le temps. Pour ce qui est d'accélérer les formations au transport des personnes, c'est tout à fait hors de question. Je ne prends pas cette responsabilité-là. Il y a des enfants dans les cars, et cela représenterait un réel danger si une personne avait son permis alors qu'elle ne sait pas conduire. Si le temps d'attente est long, c'est parce que les formations sont longues et c'est utile qu'elles le soient. Cessons de nous lancer dans une course effrénée au productivisme. On a investi dans un simulateur de conduite dans lequel quatre personnes peuvent prendre place dans la cabine alors que quand on est sur la route, on a une personne et un formateur. C'est là une gestion active de la lutte contre l'inoccupation. Mais, il faut vraiment faire très attention à la volonté de tout raccourcir. Si vous prenez les formations en chimie, il y a toute la problématique du respect de l'environnement. Il faut pouvoir tout maîtriser correctement. Pour cela, des formations de longues durées sont utiles.

Doit-on s'étonner du chiffre de 30.000 demandeurs d'emploi que vous avez cité ?

Tout d'abord, il s'agit d'un chiffre annuel. Ce n'est donc pas toujours les mêmes demandeurs. De plus, le taux d'insertion, aujourd'hui, du Forem est de 70 %, avec des taux plus intéressants dans certaines filières et d'autres qui le sont moins. On a atteint des taux qui frôlaient les 100 %, par contre, dans le secteur de la construction, on a des taux beaucoup plus faibles. Pourquoi cette différence ? En général, dans le secteur de la construction, ils sont bien formés, mais par contre, ils ne se retrouvent pas dans les entreprises. Ce qui veut dire que les 270.000 demandeurs d'emploi ne sont pas tous en déficit de qualification et donc que la formation n'est pas toujours la seule solution par rapport à leur insertion sur le marché de l'emploi. D'autres freins à l'emploi existent tels que les salaires, le travail parallèle, le travail au noir. Il faut en tenir compte et nous devons travailler ces données.

Je dirais que ce chiffre de 30.000 personnes par an, en formation, avec un taux d'insertion de 70 % n'est pas un mauvais chiffre. Que du contraire, on peut vraiment considérer que c'est un effort important au niveau de la Région wallonne, en sachant que la problématique de l'emploi n'est pas qu'une question de qualification. Par ailleurs, si on arrivait à retravailler sur les compétences initiales des personnes qui sont les plus faiblement qualifiées, on réussirait quelque chose d'intéressant.

En ce qui concerne le partenariat avec le privé, – je vous en parlais tout à l'heure – celui-ci existe déjà au sein du Forem. Des actions spéciales, à portée générale et des actions spécifiques, par exemple par le biais de Centres de compétences – actions les plus en pointe par rapport aux besoins du secteur – sont en cours. Pour aller dans un Centre de compétences, il est certain qu'il faut un minimum de compétences de base. Si vous ne savez pas utiliser une machine à commande numérique, vous n'allez pas rentrer chez Caterpillar pour faire de la maintenance industrielle. Il y a donc la formation générale et puis la formation spécifique. En agroalimentaire, si vous n'avez pas la formation générale de la HACCP qui est de base, vous ne pourrez accéder à la norme spécifique entre Spa-Monopole et Detry. Par ailleurs, une fois la base acquise, on peut compléter par des modules courts. Les modules spécifiques sont également offerts par le C-Qual, qui, je vous le rappelle, est un opérateur privé entièrement subventionné – fonds provenant du Forem, de l'État et

de l'Europe. Au total, 1,2 million d'euros est investi, et c'est soi-disant un opérateur privé, parce que c'est un partenariat du Forem. On continue à financer le C-Qual parce que c'est quelque chose d'important.

Par ailleurs, croire que nous pouvons réaliser des économies – et cela a été une attaque que j'ai subi vis-à-vis des secteurs professionnels – en travaillant avec le privé, est faux. Travailler avec le privé, coûte plus cher. Il faut savoir que plus on travaille avec le privé, moins on a une assiette importante pour faire les formations, et c'est la raison pour laquelle je sollicite toujours la mobilisation des fonds sectoriels qui permettent d'économiser tant l'argent public que l'argent privé. Je vous rappelle que les fonds sectoriels sont alimentés par les cotisations sociales des travailleurs, et qu'il est donc logique qu'on les utilise pour ce secteur.

Je vous suggère en outre de consulter le rapport d'activités 2004 du Forem qui reprend l'offre, ainsi que le volume de formation et ce, par province.

Vous avez également évoqué le partenariat avec le secteur de l'intérim. L'intérim est indéniablement une porte d'entrée sur le marché de l'emploi, que ce soit pour de l'emploi à durée déterminée ou indéterminée, et je trouve cela fabuleux. On doit essayer de promouvoir au maximum ce secteur. Toutefois, l'emploi intérimaire est encore vécu comme étant un statut précaire. Pourquoi cela ? Car, si vous souhaitez par exemple obtenir un prêt hypothécaire en tant qu'intérimaire, la banque refusera. C'est à ce titre-là qu'il est précaire. Mais, il est manifeste qu'il est un tremplin utile et qu'il doit dès lors être promu comme tel.

En outre, vous demandiez si l'offre de formation du Forem était la plus appropriée par rapport aux besoins d'entreprises. L'offre de formation du Forem doit couvrir le spectre le plus large, et on se rapproche de plus en plus des besoins des entreprises notamment grâce aux Centres de compétences. Mais, le besoin spécifique de l'entreprise a lieu au sein de celle-ci et non à l'extérieur. Nous possédons, pour promouvoir cette spécificité, des PFI. Si tout devait se faire à l'extérieur de l'entreprise, on n'y arriverait pas. C'est pour cela que, personnellement, j'opte tout à fait pour le PFI et je suis cela de très près.

Tout n'est certes pas parfait, mais les outils existent et nous devons les améliorer.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Comme vous le dites, Madame la Ministre, l'objectif que nous avons, les uns et les autres, est de trouver les moyens d'améliorer la qualification des demandeurs d'emploi qui veulent se perfectionner.

Si je vous ai posé toutes ces questions, c'est parce qu'on a intérêt à utiliser toutes les pistes qui existent car le Forem n'y parviendra pas seul. Le problème de la formation est quand même un gros problème en Région wallonne. Dans la lutte contre le chômage, l'IFAPME et la formation en alternance sont importants. Il faut effectivement essayer de toucher le public le plus faiblement qualifié.

Il est vrai que certaines formations nécessitent plus de temps que d'autres, mais je pense qu'on devrait trouver des systèmes plus souples. Vous évoquiez les PFI, mais il faut se rendre compte que, malheureusement, la Région wallonne est essentiellement composée de PME – souvent petites – et que la formation à l'intérieur de l'entreprise, même avec le PFI, peut poser des problèmes. Je peux vous citer le cas d'une entreprise où certains ont quitté celle-ci et donc, elle a dû remplacer ces gens par des PFI, en raison du fait qu'elle ne trouvait pas de personne déjà formée sur place, et cette entreprise qui avait bénéficié d'aides de la Région wallonne a été amenée à les rembourser. Le système du PFI comporte donc un risque. Cela ne serait pas arrivé dans une grande entreprise.

La formation est d'autant plus importante que la taille de nos entreprises est petite. Le redéploiement de la Wallonie passera essentiellement par des petites entreprises et il ne faut pas les décourager à grandir. Or, s'il y a trop d'obstacles, notamment, en matière de recherche de personnel qualifié, l'entreprise n'évoluera pas.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES PROBLÉMATIQUES D'ANALPHABÉTISME RENCONTRÉS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les problématiques d'analphabétisme rencontrés en Wallonie».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, la presse du 30 novembre relate que près d'un Carolo sur six – soit 15 % – et plus d'un Liégeois sur six – 17 % – ne savent pas lire. De manière générale, 10 % de la population adulte belge connaît de graves problèmes de lecture et d'écriture.

Alors que le taux de chômage recensé dans notre Région dépasse 18 % et que les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place dans notre société – recherche d'emploi, contact avec les administrations, contact avec les entreprises … –, ce constat est vraiment alarmant.

La lutte contre l'analphabétisme est donc un aspect très important de la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale qui en découle, bien évidemment. En effet le fait de ne savoir ni lire ni écrire dans la langue du pays dans lequel on réside constitue un élément d'exclusion majeure.

Madame la Ministre, dans le budget initial 2006, un budget de 250.000 euros a été réservé au financement d'un programme de détection de l'analphabétisme. Mais concrètement, j'aurais souhaité savoir quelles actions seront mises en œuvre pour lutter contre l'analphabétisme. Quand démarreront-elles ? Quel sera le public cible ?

Comment ce public sera-t-il détecté, parce qu'à mon avis, ce ne sera pas une mince affaire ? Quel est le rôle des EFT et des OISP en charge de préqualification, dans ce programme de lutte contre l'analphabétisme ? Quelles sont actuellement leurs actions ? Quel en est le résultat ? Combien les EFT et les OISP offrent-ils actuellement de cours d'alphabétisation ? Combien de personnes participent à ces cours ? Quelle est la répartition géographique de ces personnes ? Quel est leur profil ?

Comment comptez-vous concrètement informer les personnes concernées des nouvelles possibilités de cours offerts par la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Le secteur de la préqualification représenté par les organismes d'insertion socioprofessionnelle – OISP – et les entreprises de formation par le travail – EFT –, participent activement à la politique d'alphabétisation de la Région wallonne. Elles ne sont pas les seules bien entendu, il y a aussi l'éducation permanente et les politiques de Mme la Ministre Vienne.

Ainsi, 25 OISP, répartis sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, ont dispensé en 2004 plus de 600.000 heures d'alphabétisation pour un total de près de 5.000 stagiaires. Parmi eux, 10 sont des opérateurs d'alphabétisation exclusivement, les autres organisant une offre mixte – alphabétisation + autres domaines de formation. Comme vous le savez, pour avoir accès à la formation, il faut d'abord stabiliser les savoirs de base et donc les opérateurs mixtes sont aussi importants.

De nombreuses EFT proposent également à leurs stagiaires des cours d'alphabétisation ou de remise à niveau en français et calcul, via des conventions de partenariat.

À noter également que l'asbl «Lire et Écrire en Wallonie» et ses 8 régionales disposent de conventions spécifiques avec la Région wallonne et le Forem pour des actions supplémentaires de sensibilisation et de formation en alphabétisation des demandeurs d'emploi et des travailleurs infrascolarisés.

Au-delà de ces actions, j'ai souhaité mettre la priorité sur le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme dans le cadre du plan stratégique transversal 3 «Inclusion sociale», adopté par le Gouvernement wallon le 19 octobre 2005. C'est ainsi qu'un budget de 4.550.000 euros sera consacré en 4 ans à une action se déclinant sur deux volets.

D'abord, il visera à systématiser la détection de l'analphabétisme. Un programme de sensibilisation et de détection de l'analphabétisme sera mis en place et veillera tout particulièrement à :

– ne pas stigmatiser les personnes souffrant de l'analphabétisme – et je pense que le mot souffrir est utilisé à juste titre ;

– offrir des pistes immédiates et réelles d'alphabétisation ;

– assurer à chaque personne s'inscrivant dans ce processus la discrétion qu'elle souhaite, mais aussi de meilleures chances d'émancipation.

J'ai rencontré le patron actuel de la FEB qui vient du secteur intérimaire, et il m'a dit qu'il avait reçu, à de nombreuses reprises, des dames qui venaient s'inscrire avec le bras droit en écharpe, accompagnées de leur cousine, leur sœur, ou leur mère, car étant analphabètes, elles avaient besoin d'aide pour remplir les formulaires et qu'elles savaient qu'en dévoilant leur handicap, elles n'auraient pas accès à l'emploi. Donc, on doit mettre les personnes à l'aise vis-à-vis de la détection de l'analphabétisme.

À partir de 2006, les acteurs associatifs locaux assureront une sensibilisation du Forem, des CPAS et du secteur intérimaire à la détection de l'analphabétisme. On inverse la machine, ce sont ceux qui travaillent aujourd'hui sur le terrain, sur l'analphabétisme qui vont aider les acteurs du Forem à détecter l'analphabétisme. Le budget annuel alloué à cette action en 2006 est de 250.000 euros.

Dans ce cadre, un projet de convention entre la Région wallonne, le secteur de l'intérim – Federgon, fédération qui regroupe 90 à 95 % du secteur de l'intérim –, l'enseignement de promotion sociale et le secteur associatif est en cours de réflexion. L'objectif

de ce projet est de réaliser, dans plusieurs agences pilotes, des actions :

– de sensibilisation à la problématique de l'analphabétisme ;

– d'orientation vers les opérateurs de formation ;

– de formation adaptée en alphabétisation ;

– et de suivi professionnel des candidats-intérimaires.

La Région wallonne est actuellement à la recherche du partenaire associatif qui participera à cette expérience pilote.

Par ailleurs, des contacts doivent également être noués avec le service insertion professionnelle de la fédération des CPAS de l'Union des villes et communes, afin de développer là aussi un programme de sensibilisation et de détection.

Ensuite, le plan visera à augmenter le nombre de places en alphabétisation. La détection des situations d'analphabétisme, et en conséquence, le développement de la demande ira, bien entendu, de pair avec la création de nouvelles places en alphabétisation. C'est ainsi que, parallèlement aux moyens directement pris en charge par le budget de la Région wallonne, le Forem allouera en 2006 un budget de 710.000 euros destiné à augmenter le nombre de places en alphabétisation.

Ces nouvelles places seront organisées dans le secteur associatif et en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale, dans une dynamique originale et nouvelle : le but est de permettre à un maximum de personnes d'obtenir leur CEB. En permettant à ces personnes qui ne possèdent aucun diplôme de faire reconnaître leurs connaissances de base et leurs compétences acquises et, le cas échéant, de leur permettre de compléter leurs savoirs par une formation ou un enseignement adapté à la préparation au CEB – d'où le partenariat avec la promotion sociale.

Trois genres d'offres concerneront ainsi trois styles de publics :

– alphabétisation pour les personnes francophones ne maîtrisant pas les savoirs de base ;

– préparation au certificat d'études de base pour les personnes francophones ne maîtrisant pas les savoirs de base et désirant obtenir le CEB ;

– français langue étrangère pour les personnes issues de l'immigration.

Un appel à projets à destination du secteur associatif devrait ainsi être lancé, en collaboration avec le Forem, dans le courant du 1er trimestre 2006, afin de permettre le développement de l'offre.

Cet appel à projets sera ouvert aux opérateurs agréés en qualité d'OISP et d'EFT ou dans un autre cadre légal régional ou communautaire, pour autant d'une part, que le public cible soit bien le public des demandeurs d'emploi, et d'autre part, que la démarche s'inscrive dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle. Les modalités concrètes et les critères de choix des dossiers ne sont pas encore arrêtés, à ce stade. L'objectif est d'offrir, avec une montée en puissance de la mesure, 525 places supplémentaires à l'horizon 2009.

Cette action participe à l'objectif global que s'est assigné la conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, instituée dans le cadre de l'accord de coopération du 2 février 2005 conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cet accord a pour objectifs prioritaires : une meilleure coordination des politiques ; le renforcement des politiques d'alphabétisation ; l'élaboration d'un état des lieux annuel.

Mon action s'inscrit donc dans un cadre beaucoup plus global, la politique de l'alphabétisation pouvant également compter sur d'autres compétences, telles que l'éducation permanente, l'action sociale ou l'égalité des chances, qui travaillent selon leurs propres logiques.

Comme vous pouvez le constater au vu de ce bref aperçu des actions développées, le domaine de l'alphabétisation est pris en considération dans le cadre des politiques de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je remercie Madame la Ministre pour cette rapide réponse. Je relirai avec beaucoup d'attention tout ce que vous venez de dire. J'aurais souhaité avoir plus d'informations concernant le programme de détection. Je pense qu'il ne sera pas évident de détecter justement les personnes qui ne savent ni lire, ni écrire. Ce programme est fondamental et doit se baser tant sur un travail de terrain que sur l'instauration d'un rapport de confiance, car il n'est pas facile d'avouer son analphabétisme.

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LE DIPLÔME ACCORDÉ PAR L'IFAPME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à Mme Aréna, Ministre de la Formation, sur «le diplôme accordé par l'IFAPME».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Madame la Ministre, suite à un accord entre les Gouvernements wallon et de la Communauté française, l'IFAPME pourra désormais délivrer un diplôme de la Communauté française à ses apprentis.

Le principe est simple, les apprentis de l'IFAPME qui complètent leur cursus de formation par un certain nombre de modules donnés par la promotion sociale, pourront obtenir un diplôme de la Communauté française, reconnu au même titre que les CEFA.

Madame la Ministre, je suis tout à fait d'accord sur le principe de cette mesure, que je trouve vraiment indispensable, mais j'ai quand même quelques craintes quant à son application concrète.

En effet, les jeunes qui décident de suivre des formations à l'IFAPME ne souhaitent plus, la plupart du temps, suivre des cours de l'enseignement général.

Dès lors, ne craignez-vous pas que l'introduction de cours généraux dans leur module de base de formation ne décourage certains jeunes à s'inscrire précisément à l'IFAPME, ce qui irait totalement à l'encontre de ce qui est souhaité ? Les CEFA ne seront-ils pas davantage privilégiés ? Le niveau de qualification demandé pour pouvoir suivre les cours de promotion sociale ne sera-t-il pas trop élevé ?

Pouvez-vous me donner également plus d'informations quant à l'application concrète de cette mesure ? Quel en sera son coût ? Comment et par qui les modules de formation seront-ils élaborés ? Comment ces cours seront-ils organisés ?

Les jeunes qui commencent les formations en alternance devront-ils décider dès le début de suivre les cours généraux ou pourront-ils se décider en cours d'apprentissage ?

Les jeunes actuellement en formation à l'IFAPME, et cela me semble quand même très important, auront-ils la possibilité de compléter leur cursus de formation par des cours de promotion sociale, même s'ils se trouvent, par exemple, en dernière année d'apprentissage ?

Ne pensez-vous pas qu'il soit opportun de rendre les modules de promotion sociale obligatoires ? En effet, bien souvent les jeunes ne se rendent pas toujours compte des portes qui leur sont fermées ou seront fermées sans diplôme de la Communauté française. Combien de jeunes seront concernés par cette mesure ?

Les jeunes ayant débuté leur parcours d'apprentissage à l'IFAPME pourront-ils retourner dans l'enseignement classique s'ils ne désirent plus poursuivre leur formation en alternance à l'IFAPME ? Des passerelles sont-elles prévues dans ce cas précis ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – C'est un débat qui, pendant toute la législature passée, m'a particulièrement préoccupée. J'étais à ce moment-là responsable de la formation professionnelle et le Ministre Hazette était responsable de l'enseignement secondaire. Nous nous étions rencontrés à plusieurs reprises, et je trouvais que nous faisions fausse route. L'idée qui avait été émise par le Ministre Hazette était de faire de l'IFAPME un enseignement au même titre que celui de la Communauté française et donc, d'y intégrer des cours généraux. C'était là la seule solution qui était proposée par la Communauté française, à l'époque.

Aujourd'hui, en prenant la charge de l'enseignement obligatoire au niveau de la Communauté française, le dossier de l'IFAPME a été le premier mis sur la table.

Il existe toujours un enseignement classique par le CEFA et l'IFAPME, qui correspond à l'enseignement en alternance de la Région wallonne. Faut-il que l'alternance de la Communauté française et celle de la Région wallonne se ressemblent à tel point qu'il n'en existe plus qu'une, à terme ? C'était cela que le Ministre Hazette proposait et c'est un peu le rapport qui existait jusqu'à présent entre ces deux modes de formation. Il s'agissait d'une concurrence entre celui qui était le plus dynamique, et il y a eu des transferts de personnes en formation qui, une fois allaient vers le CEFA, une autre, vers l'IFAPME. Or, selon nous, on a besoin de l'enseignement de plein exercice, de l'alternance CEFA, et de l'alternance l'IFAPME. Je ne veux pas qu'un jeune qui a choisi l'IFAPME à 15 ans, soit bloqué à 18 ans dans son parcours s'il veut continuer. Je ne veux pas non plus que l'on passe d'un mode à l'autre selon ses envies. Il y a donc eu une réflexion avec les gens de l'IFAPME, et nous avons conclu qu'il fallait un partenariat entre l'IFAPME et le CEFA tout en maintenant leurs spécificités respectives. L'IFAPME est, historiquement, beaucoup plus ancré que le CEFA dans la réalité de l'entreprise et offre une formation qui vient du monde patronal.

Désormais, nous voulons offrir aux jeunes, une possibilité, s'ils le souhaitent, de parcours complémentaire pour obtenir un diplôme – le CES – permettant l'accès à l'enseignement supérieur. Si l'on rend obligatoire les cours généraux, il faut être cohérent, les jeunes n'auront plus d'alternatives. Si on leur dit : «*Quoi que vous choisissiez, de toute façon, vous aurez des cours de géographie, d'histoire…* », on ne donne aucune alternative, et ce n'est pas ce que nous voulons. L'idée ici, est de dire aux jeunes qu'il y a une possibilité à l'IFAPME de suivre des cours en alternance qui sont beaucoup plus ancrés dans la réalité de

l'entreprise, mais qu'évidemment, il y a un minimum de cours généraux directement liés à l'apprentissage du métier. Par exemple, les cours de mathématiques sont nécessaires pour quelqu'un qui veut devenir couvreur, sinon, il ne saura pas calculer une surface et sera en déficit s'il commande 10 fois plus de tuiles qu'il en faut. De même, un pâtissier-boulanger doit savoir appliquer la règle de trois pour déterminer la quantité de farine qu'il va lui falloir. On constate, en outre, un problème important au niveau de la lecture et de l'écriture. J'ai déjà rencontré des jeunes cuistots qui ne savaient pas rédiger un menu et cela pose évidemment problème. Il y aura donc toujours des cours généraux à l'IFAPME, je tiens à le signaler.

Pour les jeunes voulant obtenir le certificat de la Communauté française, il faudra absolument répondre à des critères. On ne brade pas les diplômes et on sera intransigeant par rapport à la connaissance qu'il faut pour en obtenir un. Cette démarche n'aura toutefois lieu que dans le cadre de cours de promotion sociale. Aujourd'hui, on discute pour voir comment créer des modules spécifiques de la promotion sociale pour les jeunes de l'IFAPME et pour savoir où se donneront ces modules. Pourront-ils se donner dans les bâtiments de l'IFAPME ? Pourquoi pas, je n'ai pas de problème avec cela, mais on verra en fonction des différentes capacités qui s'offrent. Ça ne sera peut-être pas le même partout. L'organisation pratique de cette mesure n'est donc pas encore achevée.

Ce qui est certain, c'est que l'accès aux modules de promotion sociale dépendra de la volonté du jeune de poursuivre ses études après l'IFAPME. Un groupe de travail décortique actuellement les modules qui seraient nécessaires à la promotion sociale pour répondre aux besoins les plus particuliers.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je remercie Madame la Ministre pour ses réponses et je reviendrai sur la question de l'organisation quand celle-ci sera achevée.

Si j'ai bien compris, pour obtenir le diplôme, le jeune devra suivre obligatoirement des cours en promotion sociale.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – S'il veut un diplôme de la Communauté française, il devra s'inscrire à des modules de promotion sociale.

Mme Lissens (MR). – Je vous remercie.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

– La séance est levée à 13 heures 25 minutes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWT	Agence wallonne des Télécommunications
CEB	Certificat d'études de base
CEFA	Centre d'enseignement et de formation en alternance
DEI	Demandeur d'emploi indemnisé
EFT	Entreprise de formation par le travail
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
OISP	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
PFI	Plan formation-insertion
PSI	Plan social intégré
ZAE	Zone d'activité économique